

Publiée le 22.12.2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231221-2023\_161-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
14.12.2023  
Date d'affichage  
14.12.2023

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 31  
Titulaires 30  
Suppléants 1  
Pouvoirs 5  
Votants 36  
19h12 Arrivée titulaire +1  
Votants 37  
  
Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Florence GUERIN, M. Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK (arrivé à 19h12), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Sophie de GIBON, Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. William HERFORT, Philippe PIARD, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ÉNÉE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER),

Secrétaire de séance : M. Henri LEHUGEUR

### Délibération n° 2023 / 161

**Objet : FINANCES - Budget annexe « Assainissement » (88603) : écritures comptables de régularisation**

Suite à l'ajustement des comptes 4581 et 4582 il résulte des différences comptables liées au transfert du budget annexe « Assainissement non collectif » (88604) vers le budget annexe « Assainissement » (88603). Il convient d'autoriser le comptable public à effectuer les écritures de régularisations suivantes :

Sens	Chapitre	Compte	Recettes	Dépenses
Crédit	10	1068	740,40	/
Débit	45	45821	/	1,90
Débit	45	45822	/	115,00
Débit	45	45825	/	623,50
Total			740,40	740,40

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

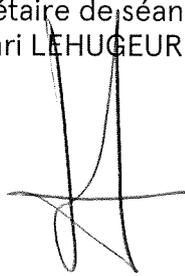
↳ Autorise le comptable public à effectuer les écritures de régularisation suivantes :

Sens	Chapitre	Compte	Recettes	Dépenses
Crédit	10	1068	740,40	/
Débit	45	45821	/	1,90
Débit	45	45822	/	115,00
Débit	45	45825	/	623,50
Total			740,40	740,40

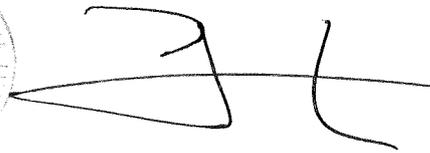
↳ Autorise M. le Président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Henri LEHUGEUR



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*